



DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE
CANTON DE BRAZEY-EN-PLAINE

**COMMUNE DE
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE
21170**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 18 juillet 2019 à 19 h**

Ouverture au Public : lundi - jeudi de 16H30 à 18H30
ou sur rendez-vous

Président : DONATIELLO Aline

Présents : Madame Aline DONATIELLO, Madame Corinne VALLEE, Madame Marie-Josèphe LOTTIER, Monsieur Robert BOMPY, Monsieur Louis VACHET, Monsieur Francesco ORLANDELLA, Madame Marylène DUCOUT

Représentés : Madame Christelle VACHET par Madame Marie-Josèphe LOTTIER

Absents : Madame Julie DE OLIVEIRA, Monsieur Louis VACHET

Secrétaire de la séance : Madame Marie-Josèphe LOTTIER

Approbation de compte-rendu du 11 avril 2019

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Décision modificative

Ordre du jour :

Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

Revalorisation des loyers

Encaissement de chèque

Devis espaces verts

Devis ONF

Délibérations du conseil :

Vote de crédits supplémentaires - St Symphorien (DE 2019 026)

La 1^{ère} adjointe, Mme VALLEE Corinne expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		4662	5606.83
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		0	0
TOTAL :		4662.00	5606.83

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CONTRE : POUR : 6 ABSTENTION : 1

Loyers logements communaux (DE 2019 027)

Considérant que les montants des loyers des logements n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années,

Considérant la demande de la Trésorerie de Seurre,

Considérant que Mme DUCOUT ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de surseoir, à compter du 1^{er} septembre 2019, à l'augmentation des loyers des logements communaux situés dans l'ancien Presbytère, selon l'indice de référence des loyers de 2019 pour le 1^{er} trimestre.

Décide d'augmenter le loyer du logement situé 23 grande rue à partir du 1^{er} décembre 2019 suivant le même indice.

CONTRE : 1 POUR : 5 ABSTENTION :

Encaissement de chèque (DE 2019 028)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser : le chèque de l'assureur Gras Savoye pour un trop perçu sur l'année 2018 : 927 € 84.

CONTRE : POUR : 7 ABSTENTION :

Encaissement de chèque (DE 2019 029)

Au mois d'avril dernier, un chien a été retrouvé sur les berges de la Saône. Le chien décédé a été emmené à la clinique vétérinaire de Saint-Usage où il a été incinéré. Le chien a été identifié mais le propriétaire a refusé de payer les frais vétérinaires en prétextant qu'il avait donné le chien.

Nous avons demandé le nom, prénom et adresse du propriétaire et lui avons envoyé un courrier lui demandant de régler les frais engagés par la commune.

Le 11 juillet, nous avons reçu un chèque couvrant les dépenses émis par le nouveau propriétaire du chien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser : le chèque de M. REY Christian pour le remboursement des frais vétérinaires de 67 € 00.

CONTRE : POUR : 7 ABSTENTION :

Travaux espaces verts (DE 2019 030)

La haie du cimetière doit être taillée. Deux devis ont été demandés :

1. FEVRE VIELLARD de 1 050 € HT
2. BC PAYSAGE 1 950 € HT

Pour l'élagage des arbres de la place, il y a également deux devis :

3. FEVRE VIELLARD de 1 350 € HT
4. SNA 21 de 3980 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- Valider les deux devis de l'entreprise FEVRE VIELLARD PAYSAGE pour un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

28 Grande Rue

Tél : 03.80.29.01.69 – E-Mail : mairie.stsymphorien-saone@wanadoo.fr

- Autorise le Maire a signé le devis correspondant.

CONTRE : POUR : 7 ABSTENTION :

Travaux forestiers (DE_2019_031)

Vu la délibération du 11 avril dernier DE_2019_022, concernant le plan d'aménagement de la forêt communale,

Vu le devis de l'Office National des Forêts en date du 17 juin 2019,

Le devis est composé de travaux sylvicoles pour un montant de 670,93 € HT et de travaux d'infrastructure pour un montant de 96 € HT. Le devis s'élève à 766 € 93 HT soit 843 € 62 TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire a signé le devis de l'ONF pour un montant de 843 € 62 TTC.

CONTRE : POUR : 7 ABSTENTION :

Communication du Maire :

- Litige BONICHON : le recours a été annulé par le requérant.
- Litige LAPOSTOLLE / COMMUNE / PREFECTURE : l'audience s'est tenue le 27 juin dernier. Des pièces complémentaires ont été demandées. Une nouvelle audience aura lieu prochainement. Nous attendons la date.
- Pôle scolaire : les travaux seront finis en novembre/décembre. Le déménagement aura lieu pendant les vacances de Noël.

Fin de la séance 19 h 52.

